

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 04 2007**

**L'an deux mille sept, le 2 Avril** à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Hervé MUZART.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : MM DRIQUE D., HOBREAUX G, AUBAS F., REIMANN R, VIET B., CHRETIEN L, DESCHAMPS CH., DOUBLÉT J-C; GENARD M, de CONINCK P, du ROIZEL PH., AUBERT J, SERVOISE R., PINTA E., BOUCHER J., MARCHAL C., GAILLARD F; GANDON D., MACQUART C, SAMIER J-L; DEVILLE J., LEVEQUE P, DELETANT JC., PHILBERT S., de REKENEIRE C., FOUILLARD CH., MENARD D., BRIOUX JP., CALLAY F., DRIVIERE F; FICHEL JJ., FOUILLARD H; BOUDEELE J-M., CHENU N, GADRET CH, GAUDRE R., MUZART H., MOQUET G; POTIER R

Absents excusés : BERTIN N, REMY X, JOLY D; RICBOURG C, MASSUE JL, GIROD P, MANS COURT P, CASTEL D; LEROUX L, VERRON M, DUPREZ B, AMBROSATO D, CARETTE C, IBATICI D.

Monsieur Gandon est nommé secrétaire de séance

Assistaient également, M. de COLNET Charles-Edouard chargée de développement, Mme ROUCAUTE, Trésorière.

## **1. Approbation du précédent Compte rendu**

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 8 Mars 2007 à 20h.

## **2. Approbation des comptes administratif et de gestion 2006 du lotissement d'Hartennes et Taux et de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2006 CC**

Le Président commence par rappeler que la commission des finances s'est réunie le 26 Mars 2007 pour étudier préalablement les comptes administratifs 2006.

Monsieur FOUILLARD, Président de la commission des finances, présente les comptes 2006 du budget principal au Conseil.

Le Président rappelle que le budget principal a repris l'électricité, l'eau, l'entretien de la zone, la voirie, c'est à dire toutes les valeurs du lotissement qui ne seront pas vendues. En effet, ces postes, par nature, ne rentrent pas dans un budget commercial. A terme, avec l'extension de la zone, trois budgets clairement identifiés permettront une lisibilité encore meilleure.

Sur le poste des salaires, le Président souligne qu'il n'y aura plus d'emplois jeunes en 2007, car les trois agents soumis à ce régime, ont vu leurs emplois pérennisés.

Après détail des comptes, le Président annonce un résultat négatif de 18 090.58 €. Il souligne à cet égard que des subventions certaines de la CAF et du Conseil Régional notamment, ne nous sont pas encore parvenues. En les prenant en compte, le résultat dépasserait les 20 000 euros.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2006 de la Communauté de Communes.

Résultat de Fonctionnement cumulé : un déficit de 18 090.58 €

Résultat d'Investissement cumulé : un excédent de 40 229.21 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2006 LOTISSEMENT**

Monsieur FOUILLARD présente les comptes 2006 au Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratif et de gestion 2006 du lotissement.

Résultat de Fonctionnement cumulé : un excédent de 76 809.95 €

Résultat d'Investissement cumulé : un déficit de 845,61 €

Monsieur MOQUET demande alors s'il serait possible d'avoir une vision synoptique des comptes pour l'année prochaine. Monsieur MUZART répond qu'une note pourra être faite. Il rappelle également l'importance du budget cette année et les efforts de transparence et de clarification qui ont été faits pour faciliter la compréhension des mouvements financiers.

### **3. Budgets primitifs 2007 du lotissement d'Hartennes, de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le Château, et de l'aménagement de zone**

#### **BUDGET PRIMITIF 2007 CC**

Monsieur FOUILLARD présente le budget primitif 2007 au Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2007 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 1 153 891 €

Investissement : 453 272 €

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de 70 966 € en 002.

#### **BUDGET PRIMITIF 2007 LOTISSEMENT**

Monsieur FOUILLARD présente le budget primitif 2007

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2007 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 706 819 €

Investissement : 638 876 €

Le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 201 705 € en 002

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement en 002.

## **BUDGET PRIMITIF 2007 AMENAGEMENT DE ZONE**

Le Président souligne alors l'importance d'une transparence toujours croissante des différents budgets. Pour l'extension de la zone d'hartennes le Président propose d'ouvrir un budget annexe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ouverture d'un budget annexe soumis à TVA, pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités d'Hartennes et Taux dénommé : extension Zone Hartennes.

Le Président présente le budget primitif 2007 pour cette annexe.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget primitif pour un équilibre de 86 000 €.

### **4. Fixation des taux d'imposition**

Le Président propose d'augmenter la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle de 1.5% soit le taux d'inflation constaté par l'INSEE en 2006. La TPZ quant à elle pourrait être augmentée de 2% soit le maximum autorisé par les textes. Le Président propose en revanche de ne pas augmenter la TEOM, le produit fiscal attendu devrait augmenter suffisamment grâce à l'augmentation des bases, et couvrirait à 50% les charges liées aux ordures ménagères.

#### **Nouveaux taux**

Taxe d'Habitation :	2.69%	Taxe Foncier Non Bâti :	5.59%
Taxe Foncier bâti :	2.69%	Taxe Professionnelle :	1.57%
Taxe Professionnelle de Zone :	4.85%	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	9.24%

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité moins une abstention les augmentations de taux proposés pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle de zone et la taxe professionnelle

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le maintien du taux appliqué en 2006 à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

### **5. Maison de l'emploi et de la formation**

Le Président rappelle la nécessité d'avoir des représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Il faut élire un représentant et un suppléant. Monsieur MUZART propose sa candidature en tant que représentant et Monsieur BRIOUX propose la sienne en tant que suppléant.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins une abstention de désigner Monsieur Hervé MUZART comme représentant et Monsieur Jean-Pierre BRIOUX comme

## **5. Point sur la zone d'activités**

Le Président annonce que Monsieur Guinet, dirigeant de l'entreprise ChimiPlastique, vient de faire une proposition à 9€ le mètre carré pour une possible acquisition de terrain sur la zone d'Hartennes. Il entend monter son dossier de financement sur cette base. A terme 20 emplois seront transférés et une dizaine pourrait être créés. La commission économique se réunira pour apprécier la possibilité d'accorder une remise de 10% par rapport au prix initialement annoncé de 10 euros.

Le Président souligne également que France Location a payé les loyers de janvier et février et que tant que l'entreprise sera locataire le bâtiment ne devrait pas être vendu. Monsieur Génard demande alors si un projet pour parquer les camions est envisagé. Le Président lui répond en mentionnant qu'il n'y a pas de projet à ce jour et que les pétroliers ne sont pas très intéressés pour monter une station à cet emplacement. Madame Driviere demande si une communication est prévue pour l'extension de la zone d'hartennes car plusieurs personnes se sont déjà présentées à la mairie pour avoir des informations complémentaires. Le Président répond qu'à moyen terme une communication sera mise en place au cours du déroulement de l'étude d'extension.

## **6. Point sur le Zonage de Développement Eolien**

La commission gestion de l'espace s'est réunie le 14 mars pour choisir le prestataire qui réalisera le zonage sur notre canton. Le cabinet Energie Territoire et Développement a été retenu pour un coût 32 172.40€. Une subvention à hauteur de 50% va être demandée à l'ADEME et au Conseil Régional de Picardie.

## **7. Questions diverses**

Le Président propose une revalorisation des salaires d'Annick Huet et de Charles-Edouard de Colnet. La prime d'indemnité de Préfecture pourrait leur être versée par 1/12<sup>ème</sup> tous les mois à compter du 1<sup>er</sup> Mai.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement par 1/12<sup>ème</sup> de la prime d'indemnités de Préfecture à Madame Annick HUET pour un montant de 1 250.08€ annuel

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement par 1/12<sup>ème</sup> de la prime d'indemnités de Préfecture à Monsieur Charles-Edouard de COLNET pour un montant de 1 372.04€ annuel.

## **8. Questions diverses**

Le Président annonce que le groupe Orange devrait couvrir la vallée de la Crise pour le 30 Juin.

